

/ À LA UNE



SANTÉ ET PRÉVENTION

Des prothèses auditives bientôt intégralement prises en charge

En France, 6 millions de personnes souffrent de difficultés d'audition. Un tiers d'entre elles environ est appareillé alors que près de la moitié pourrait l'être. Ce taux d'appareillage est inférieur à celui d'autres pays européens. Pour permettre à davantage d'assurés de corriger leurs troubles auditifs, la prise en charge des aides auditives (ou audioprothèses) a évolué depuis le 1er janvier 2019.

/ EN PRATIQUE

DROITS ET DÉMARCHES

Les créateurs d'activité indépendante rejoignent l'Assurance Maladie

Depuis le 1er janvier 2019, toute personne qui crée ou reprend une activité indépendante (artisan, commerçant, profession libérale, micro-entrepreneur) est automatiquement prise en charge par l'Assurance Maladie pour sa couverture santé obligatoire. Ces nouveaux travailleurs indépendants qui s'installent en 2019 sont rattachés à la CPAM ou à la CGSS de leur lieu de résidence.



SANTÉ ET PRÉVENTION

Les Français séduits par le DMP !

Plus de 3,6 millions de DMP sont désormais ouverts en France. On en comptait 1,9 million au 30 octobre dernier. Le Dossier Médical Partagé, véritable carnet de santé numérique, semble donc bien rencontrer les attentes des Français. Une enquête en ligne réalisée il y a quelques semaines pour le compte de l'association France Assos Santé a mis en lumière le fort intérêt de la population pour ce nouvel outil porté par l'Assurance Maladie.



/ SUR LE FORUM AMELI



Diane35

QUEL DÉLAI DE PRESCRIPTION DES DEMANDES DE REMBOURSEMENT ?

Bonjour.
J'ai retrouvé d'anciennes feuilles de remboursement de médicaments et de consultations médicales que j'ai oublié d'envoyer à la CPAM. De quel délai est-ce que je dispose pour envoyer ces feuilles et obtenir un remboursement ? Sachant qu'entre-temps nous avons déménagé et que j'ai changé de CPAM... Dois-je envoyer ces documents à mon ancienne CPAM ?

📌 Réponse certifiée par l'expert ameli **Philippe**



Ael

Bonjour Diane35.
Pour obtenir le remboursement de la part de votre caisse primaire, votre feuille de soins ne doit pas dater de plus de 2 ans et du trimestre en cours. Passé ce délai, vous n'obtiendrez pas de remboursement.

Si vous êtes au régime général il faut envoyer à votre caisse d'appartenance actuelle et non l'ancienne. Les fichiers sont communs. En revanche, si, à la date des soins, vous étiez dans un autre régime (RSI, MSA, LMDE, Smemo...), il faut envoyer à votre ancienne caisse d'appartenance. [Lire la suite](#)

/ EN CHIFFRES

Prendre en charge à 100 % les frais de santé

En cas de grossesse



1,2 million
de femmes enceintes

bénéficient de la prise en charge à 100 % de leurs frais médicaux à partir de leur 6^e mois de grossesse.

En cas de maladie chronique



10,4 millions
de patients

bénéficient d'une prise en charge à 100 % de leurs soins liés à une affection de longue durée (ALD) : diabète, asthme sévère, maladie coronarienne, etc.

En cas de revenus modestes



6,4 millions
d'assurés

sont bénéficiaires de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) et de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C).

Source : Assurance Maladie - Chiffres 2016

/ EN BREF



SANTÉ ET PRÉVENTION

Faire barrage aux virus de l'hiver

Cette période de l'année signe le retour des virus de l'hiver. Quelques gestes simples permettent de réduire la transmission en permettant un bouclier de protection. Se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique, se couvrir nez et bouche avec son coude quand on tousse ou qu'on éternue...

DROITS ET DÉMARCHES

Entrée en vigueur du prélèvement à la source

Certains revenus de remplacement (indemnités journalières, pensions d'invalidité, etc.) sont imposables. Depuis janvier, avec le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, l'Assurance Maladie prélève l'impôt dû sur ces prestations avant de les verser aux assurés à partir du taux fourni par l'administration fiscale.

